



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. GERRARD propose la première lecture du projet de loi 202 — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* à envisager de permettre aux propriétaires de Headingly Foods de vendre des boissons alcoolisées dans leur commerce, mesure qui appuierait les petites entreprises et contribuerait à la prospérité des collectivités rurales du Manitoba. (T. Dyck, D. Lloyd, C. Sheldon et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager d'appuyer le slogan « Le Manitoba, province accueillante » plutôt que « Vibrant d'énergie » et d'exhorter le premier ministre et son caucus NPD à rendre public le coût total lié à la création et à la promotion du nouveau slogan « Vibrant d'énergie ». (G. Ordonez, Z. Ordonez, N. Tabita et autres)

L'Assemblée permet le retour au dépôt de projets de loi.

M. le ministre RONDEAU propose première lecture du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. SCHELLENBERG, M^{me} ROWAT ainsi que MM. AGLUGUB, EICHLER et ALTEMEYER font des déclarations de député.

Avant l'appel de l'ordre du jour, M. LAMOUREUX soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre de traiter une question urgente d'intérêt public, à savoir les agissements du Bureau du premier ministre dans le cadre de la désignation d'un candidat néo-démocrate dans la circonscription de The Maples.

MM. LAMOUREUX et GOERTZEN ainsi que M. le *ministre* CHOMIAK interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le député d'Inkster. L'avis exigé par le paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Or, j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour traiter cette question aujourd'hui. Je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si les affaires courantes de l'Assemblée ne sont pas mises de côté pour la tenue d'un débat sur la motion aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment la période des questions orales. D'ailleurs, la question qui nous occupe a déjà été soulevée pendant cette période. Les députés peuvent également soulever une question pendant la période réservée aux déclarations de député et pendant le discours du trône.

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question ne satisfait pas les critères établis par le *Règlement* et les précédents de l'Assemblée et je dois déclarer la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} BRICK voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MCFADYEN voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas offert aux Manitobains un allègement fiscal significatif et compétitif;
- b) n'ait pas su placer en famille d'accueil le nombre sans précédent d'enfants qui sont sous la tutelle des Services de protection des enfants et qui sont placés dans des hôtels;

- c) n'ait pas su reconnaître que la médecine de couloir existe encore au Manitoba et qu'elle s'est transformée en crise dans les salles d'urgence de Winnipeg à cause du manque critique de médecins;
- d) n'ait pas mis en place une stratégie efficace visant à réduire les délais pour les tests de diagnostic, les interventions chirurgicales et les rendez-vous avec des spécialistes;
- e) n'ait pas su régler le manque critique de professionnels de la santé, lequel nuit à l'accès en temps opportun aux soins;
- f) n'ait pas tenu sa promesse de garder ouvertes les salles d'urgence en régions rurales obligeant ainsi les Manitobains à emprunter des autoroutes désuètes pour recevoir des soins d'urgence;
- g) n'ait pas pu rassurer les étudiants et les parents et les convaincre que l'efficacité et la responsabilisation du système d'éducation sont d'une grande priorité pour lui;
- h) n'ait pas tenu d'enquête publique sur le scandale du Fonds Crocus, lequel a fait perdre plus de 60 millions de dollars à 34 000 Manitobains;
- i) ait dépensé de façon irresponsable l'argent des contribuables en affectant des millions de dollars à des campagnes visant à se donner une nouvelle image et à de la publicité préélectorale;
- j) n'ait pas soutenu la construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité pour l'hydroélectricité du côté est du lac Winnipeg, ce qui coûtera plus de 500 millions de dollars aux clients d'Hydro;
- k) n'ait pas mis en place une stratégie provinciale à long terme visant à recruter et à garder les agents de police;
- l) n'ait pas su prendre des mesures sévères à l'égard des voleurs de voitures et de l'activité des gangs;
- m) n'ait pas réglé l'engorgement des tribunaux;
- n) ne se soit pas penché sur la compétitivité de nos institutions postsecondaires face à celles des autres provinces;
- o) n'ait pas fourni de stratégie pour promouvoir la croissance de l'économie agricole du Manitoba, s'intéressant plutôt à des questions de compétence fédérale;
- p) n'ait pas élaboré de plan pour commercialiser les sous-produits résultant de la production de biocarburants;
- q) n'ait pas réduit les émissions de gaz à effet de serre;
- r) n'ait pas reconnu que c'est le parti progressiste conservateur du Manitoba qui a eu l'idée d'offrir des rabais sur les véhicules hybrides, de tenir un examen externe au sujet de la régionalisation des soins de santé et de légiférer au sujet des droits des grands-parents;

- s) n'ait pas su maintenir le niveau de protection promis contre les inondations dans la ville de Winnipeg;
- t) n'ait pas réussi à offrir de meilleures occasions de développement économique pour les régions rurales et le Nord du Manitoba;
- u) n'ait pas créé un milieu compétitif qui encourage les entreprises du secteur privé à venir s'installer au Manitoba, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique;
- v) n'ait pas résorbé l'exode des Manitobains, notamment des jeunes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que l'amendement soit amendé par suppression des alinéas a), b), o) et r) et par adjonction, après l'alinéa v), de ce qui suit :

- w) n'ait pas offert de modifications fiscales importantes, telle que l'élimination de l'impôt sur la paye qui rendraient le Manitoba plus compétitif économiquement;
- x) n'ait pas résolu la cause réelle du nombre sans précédent d'enfants qui sont sous la tutelle des Services de protection des enfants et qui sont placés dans des hôtels, à savoir, son incapacité à fournir les ressources et l'aide permettant de maintenir l'unité des familles ayant des problèmes;
- y) n'ait pas offert un environnement politique stable visant à promouvoir la croissance du secteur agricole au Manitoba et au sein duquel on consulterait réellement les producteurs agricoles et les représentants des municipalités agricoles;
- z) n'ait pas respecté le principe de la reddition de comptes en ce qui a trait aux soins de santé publics au Manitoba;
- aa) n'ait pas légiféré en matière d'accès à des soins de santé en temps opportun et qu'il n'ait pas fourni le cadre politique requis pour la mise en application de telles lois;
- bb) ait négligé pendant sept ans l'importance des troubles causés par l'alcoolisation fœtale au Manitoba, leur lien aux activités criminelles et le besoin désespéré de diagnostiquer et de soigner ces troubles;
- cc) n'ait pas su correctement régler le problème du rejet de phosphore dans les eaux du lac Winnipeg parce qu'il préfère les annonces politiques inutiles, telles que les zones tampons;
- dd) ait pris la décision absurde de décréter un moratoire sur l'agrandissement des abattoirs porcins après avoir ouvertement ignoré l'opposition générale face à la localisation de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest dans les limites de la ville de Winnipeg;
- ee) n'ait pas encouragé la création d'un parc agro-industriel à l'extérieur de la ville de Winnipeg visant à appuyer les projets comme celui d'OlyWest;

- ff) n'ait pas su régler l'état d'urgence des soins de santé déclaré par Cross Lake ni à résoudre les problèmes qui sont liés à la fourniture des soins de santé de base aux autres premières nations du Manitoba;
- gg) n'ait pas réussi à coopérer avec le peuple métis du Manitoba;
- hh) n'ait pas réussi à promouvoir et à encourager efficacement le tourisme partout au Manitoba;
- ii) ait refusé de s'engager dans un processus menant à une réforme électorale significative et une démocratie améliorée au Manitoba.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M^{me} TAILLIEU, M. le *ministre* SMITH ainsi que MM. DYCK et SALE interviennent. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR	
GERRARD	LAMOUREUX..... 2

CONTRE	
AGLUGUB	MAGUIRE
ALLAN	MALOWAY
ALTEMEYER	MARTINDALE
ASHTON	McFADYEN
BJORNSON	MCGIFFORD
BRICK	MELNICK
CALDWELL	NEVAKSHONOFF
CHOMIAK	OSWALD
CULLEN	REID
DEWAR	ROBINSON
DOER	RONDEAU
DRIEDGER	ROWAT
EICHLER	SALE
GOERTZEN	SANTOS
HAWRANIK	SHELLENBERG
IRVIN-ROSS	SMITH
JENNISSEN	STEFANSON
JHA	STRUTHERS
KORZENIOWSKI	SWAN
LATHLIN	TAILLIEU
LEMIEUX	WOWCHUK..... 43
MACKINTOSH	

Jeudi 23 novembre 2006

Le débat se poursuit sur l'amendement. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition intitulée « Sept ans, sept scandales » sera examinée le jeudi 30 novembre 2006.

La séance est levée à 16 h 55, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George HICKES